



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



ACADÉMIE DE PARIS



ÉTAPES PROCÉDURES  
VOIE PROFESSIONNELLE  
VOIE GÉNÉRALE  
ORIENTATION  
DÉMARCHE  
APRÈS LA TROISIÈME  
RECTORAT DE PARIS  
AFFECTATION CLASSE  
AFFELENET  
ACCUEIL CONSEIL

affectation  
après la

3<sup>e</sup>

à Paris

2 0 1 1

**POUR VOUS**  
**aider**

## dans vos démarches

### L'information par internet

→ L'information est disponible sur le site internet de l'académie

<http://www.ac-paris.fr>

→ Le guide ONISEP Paris "après la 3<sup>e</sup>", distribué à chaque élève est téléchargeable sur le site [www.onisep.fr/paris](http://www.onisep.fr/paris) – vous y trouverez également les formations par les voies de l'apprentissage.

### L'information par téléphone

→ Un accueil téléphonique est mis en place.

À partir du mercredi 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au vendredi 9 septembre 2011, de 9 h 00 à 16 h 00 sans interruption au numéro d'appel suivant :

01 44 62 43 99

### L'accueil des familles et des élèves

**L'académie de Paris est attentive aux familles :**

> D'une part, un accueil est assuré non seulement au rectorat mais aussi par les CIO dans les arrondissements. Ils ont accès, comme au rectorat, aux informations concernant la situation de votre enfant et aux possibilités d'affectation.

> D'autre part, elle recueille les demandes écrites de révision d'affectation uniquement pour les élèves ayant eu une proposition d'affectation en dehors de leurs vœux.

L'ensemble de ces demandes est examiné lors de la commission de fin août.

**Il n'y a aucune possibilité de révision d'affectation lorsqu'un élève a obtenu l'un de ses vœux.**

En septembre prochain, votre enfant entrera en classe de seconde dans un lycée parisien. **Il bénéficiera ainsi de la réforme du lycée** mise en œuvre dans l'académie de Paris depuis la rentrée 2010 : accompagnement personnalisé de 2 heures par semaine, groupes de compétences en langues vivantes, stages de remise à niveau, enseignements d'exploration...

Les lycées parisiens accueilleront en seconde en septembre prochain plus de 15 000 élèves dans l'enseignement public et plus de 8 200 élèves dans l'enseignement privé sous contrat. Leur affectation est informatisée à Paris comme partout en France, à l'aide de l'application nationale **Affelnet** (affectation des élèves par le net). Elle est prononcée par l'Inspecteur d'académie du second degré après avis de la commission d'affectation.

### Dans l'enseignement général et technologique

**Tout élève a le droit d'être affecté dans un lycée du district de son lieu de résidence.**

L'affectation dans les lycées publics se fait en tenant compte, d'une part, des **six vœux** exprimés par les familles, du barème en vigueur et, d'autre part, des **capacités d'accueil** de chaque lycée.

### Dans l'enseignement professionnel

Les élèves sont affectés en tenant compte de leurs vœux et de la capacité d'accueil dans les formations demandées.

## Nos conseils

- 1 ➤ **Demandez l'avis de l'équipe pédagogique du collège fréquenté par votre enfant,**
- 2 ➤ **Hiérarchisez bien vos vœux,**
- 3 ➤ **Favorisez les vœux dans votre district de domicile,**
- 4 ➤ **Vérifiez que les langues vivantes suivies en troisième sont bien dispensées dans les lycées demandés.**

#### 2<sup>nde</sup> générale et technologique

- Si vous souhaitez demander des enseignements rares (section internationale, classes à horaires aménagés...) indiquez-le en premier vœu.

#### 2<sup>nde</sup> professionnelle

- Si vous souhaitez demander un lycée offrant des spécialités rares (CAP fourrure, CAP industries chimiques...) indiquez-le en premier vœu.

### IMPORTANT :

**Il n'y a aucune possibilité de révision d'affectation lorsqu'un élève a obtenu l'un de ses six vœux.**

# Les étapes de l'affectation en lycée

**Deuxième quinzaine de mai :** Votre enfant reçoit de son professeur principal la fiche préparatoire à la saisie de ses vœux.

Une fois complétée, la fiche doit être remise au professeur principal à la date indiquée par le collègue.

L'établissement saisit les vœux dans le logiciel AFFELNET (affectation des élèves par le net).

La fiche de vœux est imprimée et vous est donnée pour validation et signature.

Vous devez la retourner signée **au collègue** : elle constitue la **trace écrite** de votre **demande**. À défaut de retour à la date indiquée par le collègue, la **fiche imprimée** sera **considérée** comme **validée**.

- **Jeudi 16 juin :** Fin des conseils de classe de troisième et de seconde

---

- **Vendredi 17 juin :** Notification **à la famille** de la décision d'orientation du chef d'établissement

---

- **Mardi 21 juin :** Commissions d'appel troisième
- **Mercredi 22 juin :** Commissions d'appel seconde

---

- **Mercredi 29 juin :** 1<sup>er</sup> tour d'AFFELNET  
Chaque élève reçoit son avis d'affectation à la fin de la dernière épreuve écrite du diplôme national du brevet

---

- **Du mercredi 29 juin au samedi 2 juillet :**  
**Votre enfant doit s'inscrire obligatoirement dans le lycée d'affectation.** Il formule alors des vœux relatifs aux enseignements d'exploration dispensés en classe de seconde.

---

- **Du mercredi 29 juin au lundi 4 juillet :**  
Les élèves non affectés reformulent des vœux

---

- **Vendredi 8 juillet :** Les familles sont informées des résultats du 2<sup>e</sup> tour d'AFFELNET

---

- **Lundi 5 septembre :** Rentrée des élèves

Les élèves emménageants de l'été seront affectés par la commission d'affectation fin août.

Tous les élèves pourront consulter leur affectation sur le site de l'académie à partir de leur numéro **INE (identifiant national de l'élève)**.



# Procédure d'affectation

Les élèves reconnus en situation de handicap bénéficient d'une priorité d'affectation.

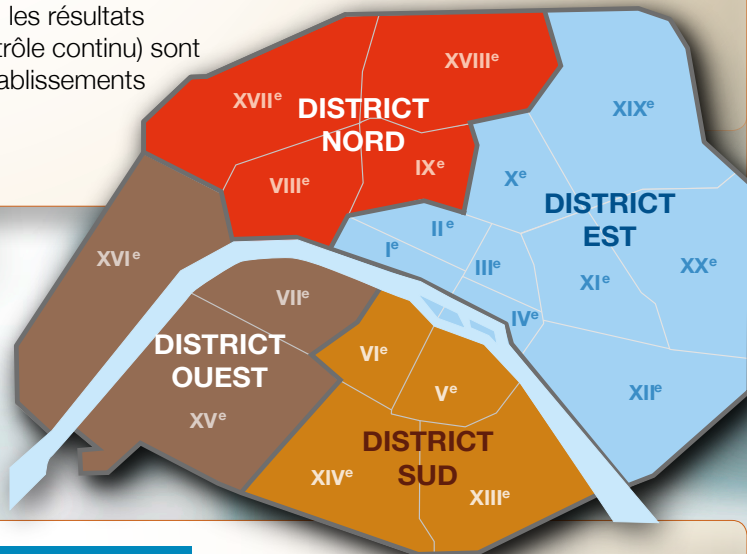
## En seconde générale et technologique

Vous **formulez** six vœux. Un vœu = un lycée.

L'affectation se fait en tenant compte de critères pondérés, arrêtés par l'académie après concertation avec les fédérations de parents d'élèves et les représentants des proviseurs.

Critères	points
Bonus district (domicile et lycée dans le même district)	600
Résultats scolaires	600
Elève boursier	300
Frère ou soeur dans le lycée demandé en premier vœu	50
<b>Total</b>	<b>1550</b>

Dans un souci d'équité, les résultats scolaires (notes du contrôle continu) sont harmonisés entre les établissements par le même traitement informatique.



## En seconde professionnelle

Vous **formulez** six vœux (4 minimum).  
Un vœu = une spécialité et un lycée.

L'affectation se fait à partir des critères suivants, indépendamment des districts :

- ➔ **Résultats scolaires** (Notes du contrôle continu).
- ➔ Avis du **collège** d'origine et avis du **lycée** d'accueil pour certaines spécialités.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



ACADÉMIE DE PARIS

**Rectorat de Paris**  
94, avenue Gambetta  
75020 PARIS

- > accès par la route :  
porte des lilas, prendre l'avenue  
Gambetta
- > accès métro :  
ligne 3 : arrêt Gambetta  
ligne 3 bis : arrêt Pelleport ou  
Saint-Fargeau
- > accès autobus :  
lignes 26, 60, 61 ou 96

## Liste des Centres d'Information et d'Orientation (CIO)

**1<sup>er</sup> / 2<sup>e</sup> / 3<sup>e</sup> / 4<sup>e</sup>**

44, rue Dussoubs  
75002 Paris  
Tél. : 01 42 36 94 59  
Mél : [ce.cio4@ac-paris.fr](mailto:ce.cio4@ac-paris.fr)

**8<sup>e</sup> / 16<sup>e</sup>**

14, avenue René Boylesve  
75016 Paris  
Tél. : 01 46 47 20 25  
Mél : [ce.cio16@ac-paris.fr](mailto:ce.cio16@ac-paris.fr)

**18<sup>e</sup>**

10 -12, rue de Torcy  
75018 Paris  
Tél. : 01 42 05 77 55  
Mél : [ce.cio18@ac-paris.fr](mailto:ce.cio18@ac-paris.fr)

**5<sup>e</sup> / 13<sup>e</sup>**

2, rue Paul Bourget  
75013 Paris  
Tél. : 01 45 80 32 52  
Mél : [ce.cio13@ac-paris.fr](mailto:ce.cio13@ac-paris.fr)

**9<sup>e</sup> / 10<sup>e</sup>**

7-9 passage des Récollets  
75010 Paris  
Tél. : 01 42 05 46 03  
Mél : [ce.cio10@ac-paris.fr](mailto:ce.cio10@ac-paris.fr)

**19<sup>e</sup>**

129, rue de Crimée  
75019 Paris  
Tél. : 01 42 40 90 91  
Mél : [ce.cio19@ac-paris.fr](mailto:ce.cio19@ac-paris.fr)

**6<sup>e</sup> / 14<sup>e</sup>**

132, rue d'Alésia  
75014 Paris  
Tél. : 01 40 44 84 01  
Mél : [ce.cio14@ac-paris.fr](mailto:ce.cio14@ac-paris.fr)

**11<sup>e</sup> / 12<sup>e</sup>**

22, rue Gabriel Lamé  
75012 Paris  
Tél. : 01 43 45 70 27  
Mél : [ce.cio12@ac-paris.fr](mailto:ce.cio12@ac-paris.fr)

**20<sup>e</sup>**

153, avenue Gambetta  
75020 Paris  
Tél. : 01 40 30 57 77  
Mél : [ce.cio20@ac-paris.fr](mailto:ce.cio20@ac-paris.fr)

**7<sup>e</sup> / 15<sup>e</sup>**

99, rue d'Alleray  
75015 Paris  
Tél. : 01 56 08 50 80  
Mél : [ce.cio15@ac-paris.fr](mailto:ce.cio15@ac-paris.fr)

**17<sup>e</sup>**

39, rue Pierre Rebière  
75017 Paris  
Tél. : 01 40 53 44 80  
Mél : [ce.cio17@ac-paris.fr](mailto:ce.cio17@ac-paris.fr)